



### Règlement bio européen, il faut aller plus loin

Paris, 29/11/17. Lundi 20 novembre, le comité spécial agriculture du conseil des ministres a validé le texte de compromis portant révision du règlement bio européen. Garantir une agriculture biologique en phase avec ses principes fondateurs et assurer la confiance des consommateurs, tels étaient les objectifs de cette révision. Après plus de 3 années de travail, les paysan-ne-s bio français-es font le constat que si l'outil réglementaire européen est nécessaire pour harmoniser les pratiques, il n'est pas adapté pour valoriser les démarches de progrès et la relocalisation voulue par la société et les producteurs-rice-s du réseau FNAB.

#### Un texte de compromis qui souffle le chaud et le froid

Le texte de compromis tel que voté la semaine dernière échoue à porter un renforcement ambitieux des exigences de la production biologique. La fin du contrôle annuel systématique pour tous les opérateurs économiques est un retour en arrière sur les principes fondateurs de la bio qui ouvre la porte à des abus alors que les paysan-ne-s du réseau FNAB défendent une bio exigeante.

« Sur des sujets de société importants comme l'origine des aliments pour le bétail ou la limitation de la taille des élevages de volailles il a été impossible d'avancer » déclare Stéphanie Pageot, présidente de la FNAB. « Nous risquons de nous éloigner des attentes des consommateurs ».

A noter tout de même une avancée importante, celle de l'autorisation à la commercialisation en bio des semences « population ». Ces semences, adaptées aux conditions locales et héritées d'une tradition d'échanges paysans, sont aujourd'hui interdites à la commercialisation dans la réglementation générale.

#### Il faut aller plus loin avec une labellisation nationale complémentaire de l'eurofeuille

En réaffirmant l'importance du lien au sol, tant végétal qu'alimentaire, le texte pose les bases d'une agriculture biologique cohérente et territorialisée telle que la défend la FNAB, mais ne va pas au bout de la réflexion.

**Les paysan-ne-s bio souhaitent faire évoluer le label AB, pour aboutir à une labellisation française complémentaire du label européen.**

« Juridiquement il semble que rien n'empêche le ministère de réactiver un cahier des charges mieux-disant sous label AB tant que celui-ci ne conditionne pas l'obtention de la feuille européenne, nous ne demandons pas mieux » déclare Stéphanie Pageot. « Il est possible d'aller de l'avant avec l'ensemble des historiques de la bio, y compris les consommateurs ».

#### Contact presse :

Stéphanie Pageot, présidente de la FNAB – 06 76 41 81 26

Fiona Marty, chargée des affaires européennes de la FNAB – 01 43 38 18 71